

## L'ÉCLAIRAGE ET LA M. L. H. &amp; P. CO.

Depuis quelque temps il est beaucoup question de la situation dans laquelle se trouvent la Municipalité de Montréal et les citoyens de la Cité relativement à l'éclairage des divers services municipaux et des habitations des particuliers.

Cette situation n'est pas absolument réjouissante pour le contribuable ; tant s'en faut.

Nous n'avons pour nous fournir la lumière qu'un seul fournisseur: La Montreal Light, Heat & Power Co. et il est douteux qu'avant longtemps elle ait un concurrent.

Cette compagnie ne l'ignore pas et elle use ou plutôt abuse de son monopole.

Nous ne dirons rien, pour le moment, du contrat pour l'éclairage des rues qui est assuré à un prix fixé d'ores et déjà pour une période de cinq années qui ne prendra fin qu'en 1909.

En ce qui concerne l'éclairage des habitations particulières, nous sommes dès maintenant fixés sur le sort que nous réserve le monopole. L'escompte accordé sur le prix de la lumière électrique qui était de 33 1-3 pour cent sera à l'avenir de 5 pour cent pour contrats d'un an et de 10 pour cent pour contrats de cinq ans. En d'autres termes celui qui payait pour l'éclairage de sa maison ou de son magasin, disons \$100 devra payer à l'avenir \$126.66 s'il n'a qu'un contrat d'un an et \$120.00 si son contrat est de cinq ans. En d'autres termes encore la Compagnie augmente le prix de l'éclairage de 26 2-3 pour cent dans un cas et de 20 pour cent dans l'autre.

La Montreal Light, Heat & Power Co. prétend qu'elle augmente ses prix d'éclairage parce que les prix de la main-d'œuvre et des matériaux sont plus chers qu'ils ne l'étaient lorsqu'elle avait établi ses anciens prix.

Nous mettons la Compagnie au défi de justifier par un surcroît de dépenses dû au prix plus élevé de la matière et de la main-d'œuvre une augmentation de 26 2-3 et de 20 pour cent du prix de l'éclairage.

La Royal Electric Co. dont les prix ont servi de base à ceux de la Montreal Light, Heat & Power Co. a, pendant des années avant son absorption par cette dernière, payé des dividendes de 8 pour cent à ses actionnaires. Elle n'avait pas de watered stock.

La Montreal Light, Heat & Power Co. moins bien partagée en ce sens qu'elle a dû payer cher son monopole, n'a pu dépasser 4 pour cent dans ses paiements de dividendes, bien que ses rapports annuels indiquent une augmentation croissante dans la consommation du gaz et de l'électricité soit comme pouvoir éclairant, soit comme force motrice, soit comme moyen de chauffage.

La Montreal Gas Co., une autre des

compagnies absorbées par le monopole, faisait mieux encore que la Royal Electric puisqu'elle payait régulièrement à ses actionnaires des dividendes de 10 pour cent.

Cependant, la Montreal Light, Heat & Power Co. qui n'a payé que 4 pour cent au maximum accuse dans son dernier rapport l'installation nouvelle de 3565 gazomètres et de 2305 poêles à gaz. L'augmentation de la production du gaz a été de 122,014,000 pieds cubes, c'est-à-dire de 16 pour cent.

Ainsi, malgré une augmentation croissante des affaires de chacune des compagnies absorbées, celles-ci combinées ne produisent plus les mêmes résultats qu'autrefois. La raison nous l'avons indiquée: capital boursouflé pour absorber les anciennes compagnies indépendantes.

Les actionnaires ne sont pas satisfaits d'un dividende de 4 pour cent; leurs actions sont en baisse et de gros dividendes seuls pourraient leur faire remonter le courant.

Ces dividendes on les prendra dans la poche des clients de la Montreal Light, Heat & Power Co., c'est-à-dire de tous ou presque tous les citoyens de Montréal.

Voilà de quoi nous faire tous réfléchir et de faire réfléchir ceux que les citoyens de Montréal ont placés au conseil municipal, c'est-à-dire à l'administration des affaires de la Cité.

Il est du devoir du Conseil Municipal de ne pas laisser écraser les citoyens par une compagnie, si puissante soit-elle.

La Cité doit pouvoir éclairer elle-même ses rues, ses ateliers, ses propres services, etc...

La Cité qui fournit déjà l'eau dans toutes les maisons peut également fournir l'éclairage au gaz et à l'électricité aux particuliers.

Elle le peut faire à moins de frais que la Compagnie qui a le monopole de l'éclairage tout en en tirant un revenu qui permettrait soit de diminuer la taxe de l'eau, soit de dépenser davantage pour l'embellissement de la ville.

Qu'on convoque les citoyens en un referendum et nous pouvons affirmer que la majorité des électeurs voterait en faveur d'un emprunt qui permettrait à la Cité de faire les dépenses nécessaires pour créer des usines d'éclairage et fournir la lumière.

## LE CAROLINA

Le "Carolina" de la Richelleu et Ontario Navigation Co. est échoué sur la côte de la rivière Saguenay. Les uns prétendent qu'on pourra le renflouer; d'autres, au contraire, affirment qu'il faut le considérer comme totalement perdu.

Quoi qu'il en soit, le "Carolina" est dans une position critique. On nous affirme qu'il est éventré sur une longueur

de 65 pieds et une largeur de 6 à 8 pieds. On nous dit de plus que les sauveteurs auraient demandé \$70,000 pour le remettre à flot, alors que le bateau n'aurait été payé que \$30,000.

Si ces renseignements sont bien exacts, on comprend que la Compagnie cherche à faire le sauvetage par ses propres moyens.

On attendrait la haute marée qui doit avoir lieu dans la seconde dizaine de septembre pour tenter l'opération de l'arracher de sa dangereuse position sur le roc.

La R. & O. N. Co. a eu heureusement cette année un bon nombre de touristes à transporter, l'augmentation de recettes qui a dû en être la conséquence devra couvrir en totalité ou en partie la perte matérielle que lui causera l'échouement du "Carolina". Toutefois il est à craindre que la route du Saguenay pour le restant de la saison ne se ressente de ce fâcheux accident.

## LA RECOLTE DU TABAC DANS ONTARIO

Comme suite à ce que nous avons dit en réponse aux affirmations répétées du "Moniteur du Commerce" que la récolte du tabac dans Ontario serait de 5 à 6 millions de lbs, nous nous contenterons pour aujourd'hui de traduire la lettre suivante adressée au "Monetary Times" qui, lui aussi, trouvait que nos renseignements étaient trop pessimistes:

Editeur "Monetary Times":

Cher Monsieur. — Ayant lu dans votre publication du 7 août les différentes estimations des écrivains relativement à la récolte de tabac de cette année dans les comtés d'Essex et de Kent je puis dire sûrement qu'elles sont erronées.

— Je me permets de dire que j'ai parcouru toute la campagne et que j'ai prêté une grande attention aux récoltes en terre. Je crois pouvoir dire que la récolte de tabac en feuilles [si nous avons un automne tardif] ne donnera certainement pas plus de 1,250,000 lbs; si nous avons un automne hâtif, nous ne pouvons pas compter sur plus de 600,000 lbs. Je considère que la récolte sera d'environ 1000 lbs à l'acre et qu'elle sera courte en feuilles; mais je crois que la couleur en sera bonne et relativement exempte de trous de vers et de sauterelles. Puisse la présente vous guider quelque peu relativement à la récolte.

ERNEST BAILEY,

Kingsville, Ont., 17 août.

Inutile de faire des commentaires, tout ce que nous avons annoncé se trouvant vérifié par la lettre ci-dessus adressée à un confrère qui ne semblait pas avoir une confiance outrée dans les renseignements que nous avons publiés.

Parlez de succès dans vos annonces, ignorez vos concurrents et faites en sorte que les produits que vous offrez en vente soient d'un intérêt vital pour la classe de clients à laquelle vous les destinez.